



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le **mardi 30 juin 2026**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Etaient présents : Evelyne CHIAPPERIN, Dominique VIOLETTE, Claudia COURTOIS

Adjoint ;

Réjane BLANCHET, Baptiste BLANDEL, Caroline BLANDEL, Eric BROCHARD, Céline GUILLE, Jacques ISAMBERT, Axelle LEFEBVRE, Ludovic MALLET, Séverine MALLET, Frédéric LAMON,

Excusés : Thierry BELLOIS pouvoir à Véronique BASTON

Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H45.

Mme le maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération pour modification de la durée de service hebdomadaire de l'ATSEM.

Accord à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28/04/2026

Aucune remarque n'est signalée par l'assemblée.

Délibération n° 1 : Participation au Fonds Départemental d'aide aux jeunes (F.A.J)

Mme le Maire fait part de la demande du Conseil Départemental pour aider financièrement les jeunes âgés de 18 à 25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Mme le Maire rappelle que cette demande est faite chaque année. Il a toujours été demandé par le conseil municipal la liste des jeunes de la commune bénéficiant de ce fonds. Le service départemental n'est pas en capacité de nous la fournir. Il ne transmet simplement que les données chiffrées départementales.

La majorité du conseil ne souhaite pas que la commune participe à ce fonds en raison de ce manque d'information. Mme Claudia Courtois précise qu'il est dommage de refuser de contribuer à la prévention de l'exclusion des jeunes les plus en difficulté du département.

Délibération pour refus de versement approuvée à la majorité.

Délibération n° 2 et n° 3 : Affaires scolaires : Tarifs cantine et garderie 2026/2027

Comme tous les ans à cette période, le conseil doit décider des tarifs des prestations restauration et garderie périscolaires. Mme Chiapperin, Adjointe aux Affaires scolaires, propose de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 par décision de la commission scolaire qui s'est tenue le 16 juin 2026.

Les tarifs demeurent inchangés :

- Repas enfant : 4.10 €
- Repas secours (sans réservation) : 10 €
- Présence garderie du matin : 1.40 €
- Présence garderie du soir : 2.60 €

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n° 4 : Approbation règlements cantine et garderie 2026/2027

Lors de la commission scolaire du 16 juin 2026, les règlements des périodes périscolaires (restauration et garderie) ont été modifiés comme suit :

Règlement cantine

Article 7 - Fonctionnement, rubrique "Déroulement des repas" : « Le repas se déroule en 2 services »
à la place de « 3 services »

Règlement garderie

Article 4 - Fonctionnement " La garderie périscolaire est assurée par le personnel communal et l'ASC de Mézières en Drouais »

Article 5- Goûter : "Le goûter du soir est fourni par la municipalité, il est interdit d'amener des goûters personnels »

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n° 5 : Tarifs banquet 14 juillet 2026

Madame le Maire fait part au Conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs du repas des adultes et des enfants extérieurs à la commune pour la Fête Nationale du 14 juillet, organisée par la commune. Elle précise également que chaque année des réservations sont faites mais non honorées.

Il est donc proposé d'appliquer, pour les personnes extérieures, les mêmes tarifs que l'an passé et de facturer également aux mêmes tarifs les personnes dont l'absence n'est pas justifiée.

- - Adultes extérieurs : 22 €
- - Enfants extérieurs (3 à 10 ans) : 10 €

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n° 6 : Tarifs Sponsors : Parution Marvillois 2027

Il est proposé d'augmenter les tarifs des encarts publicitaires, soit :

Dernière page de couverture.....	300 €
Page entière entière.....	200 €
½ page.....	150 €
¼ de page.....	100 €
1/8 de page	45 €

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n° 7 : Agglomération du Pays de Dreux : Désignation des Membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Madame le Maire explique que suite au courrier reçu de l'Agglomération du Pays de Dreux, le 13 mai 2026, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), conformément à l'article L.1609 C du Code général des impôts.

La CLECT a pour mission essentielle d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'EPCI, afin de permettre la détermination ou l'actualisation des attributions de compensation dans des conditions de transparence et d'équité financière.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire votée le 27 avril dernier, la CLECT est composée de représentants désignés par chaque Conseil municipal des communes membres.

Madame Véronique BASTON est désignée comme représentant titulaire et Monsieur Dominique VIOLETTE, comme représentant suppléant.

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n° 8 : Désignation des représentants au COPIL du Site Natura 2000 Vallée de l'Eure

Madame le Maire explique que suite au courrier reçu de la Région « Maison des Territoires d'Eure et Loir » le 09 juin dernier, et suite aux élections municipales, **il convient de désigner les représentants au sein du Comité de pilotage (CoPil) du site Natura 2000 FR 2400552 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et Vallons affluents »**

Les représentants devront participer aux réunions CoPil, et le cas échéant, à des votes.

Madame Claudia COURTOIS est désignée comme représentant titulaire et Madame Réjane BLANCHET, comme représentant suppléant.

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n° 9 : Modification durée de service hebdomadaire de L'ATSEM (classe PS/MS/GS)

Mme le Maire informe l'assemblée d'une nouvelle organisation du personnel scolaire pour la rentrée 2026 suite au regroupement d'une seule classe de maternelle (PS, MS, GS) décidé par l'Education Nationale et notamment par l'Inspection académique d'Orléans-Tours.

Il est donc nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent de l'ATSEM Titulaire (actuellement en classe de GS/CP à temps non complet 32 heures hebdomadaires).

Elle sera affectée à la garderie le matin de 7h15 à 8h20 ; elle prendra ensuite ses fonctions dans la classe jusqu'à 12h00 où elle conduira les enfants à la cantine et les assistera au déjeuner, en même temps qu'elle prendra son repas gratuitement, puis retournera dans sa classe jusqu'à 16h00, pour ensuite assurer la garderie jusqu'à 17h15. Elle conservera l'entretien de la classe (CP/CE1) pendant toutes les vacances scolaires. **La durée de travail hebdomadaire de l'agent passe donc de 32 heures à 34,25 heures.**

L'agent acceptant cette nouvelle affectation et la durée de service n'excédant pas 10 % de la durée de travail actuelle, il n'est pas nécessaire de saisir le Comité technique.

Mme le Maire précise que le contrat à durée déterminé de l'ATSEM actuellement en poste en classe des PS/MS ne sera pas renouvelé au 01/09/2026.

Délibération approuvée à l'unanimité

Communication et questions diverses.

Préalablement à cette séance, l'ensemble du conseil municipal a visité le logement communal, vacant depuis janvier 2026 afin d'entamer une discussion sur l'avenir de ce local. Il en ressort que la majorité des conseillers souhaite vendre cette propriété communale en raison d'importants travaux de rénovation à entreprendre.

Madame Claudia COURTOIS demande s'il est possible de faire un portage de repas via le prestataire de la restauration scolaire auprès des Seniors. Ce prestataire ne fait pas ce service. La commune ne peut pas se charger de distribuer des repas livrés en liaison froide en raison des contraintes sanitaires. Il est rappelé que la Main Tendue passe déjà dans la commune pour certains seniors.

Nouvelle présentation du projet ELAWAN : Mme le Maire explique à nouveau ce projet d'installation de batteries rechargeables en électricité entre Nuisement et Blainville. La Ste Elawan a déposé une requête suite au refus de la DDT de ce projet du fait que la parcelle soit agricole. Alors que dans d'autres départements, de tels projets sur parcelle agricole ont été acceptés. **Mme le Maire demande un avis à cette nouvelle assemblée suite aux élections municipales de mars 2026 : 3 voix contre, 1 abstention et 11 pour.** Le conseil précédent s'était prononcé pour à la majorité.

Mme le Maire informe les conseillers que la Ste Suez a obtenu par l'Agglomération le marché de l'installation de compteurs d'eau en télé relève sur tout le territoire intercommunal. Suez recherche dans toutes les communes des endroits pour y installer des antennes. Pour plusieurs communes, l'antenne sera placée dans le clocher de l'église. L'étude est en cours pour l'Eglise de Marville.

Mr Dominique Violette informe sur le devenir de l'association FAMILLE RURALE et annonce la constitution d'une nouvelle équipe.

La séance est levée à 23 h 00

Le secrétaire de séance

Dominique VIOLETTE



Le Maire

Véronique BASTON